

Monsieurⁱ

Messieurs les paroissiens de Combon et moyⁱⁱ sommes trop zélés et fideles sujets de notre monarque bienfaisant, pour rien exiger en consequence des voyagesⁱⁱⁱ que nous avons faits pour l'assemblée des Etats generaux. Pussions nous dans notre petite fortune contribuer en quelque chose à la regeneration des françois et à la felicité de l'Etat.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect Monsieur vos tres humbles et tres obeissants serviteurs

22 juillet 1789.

Le Masson Curé de Combon

rouree syndic

ⁱ Non précisé sur la lettre, certainement le lieutenant général du bailliage de Beaumont le Roger qui a convoqué les assemblées.

ⁱⁱ Le curé qui a rédigé la lettre.

ⁱⁱⁱ A Beaumont le Roger à 10 km.